

tenue par Madame GRANDJEAN, Juge des Référés
En présence de Madame MERCY, Greffière

10 heures 00

01)

DOSSIER N° 2502411

RAPPORTEURE: Madame Géraldine GRANDJEAN

Titre de l'affaire Référé suspension REFUS DE SEJOUR

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Représentants des parties

Maître RICHARD Maggy (Cour)

Monsieur le Préfet

Arrêté le 28/07/2025

Le président du tribunal